Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026007-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/007 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°09*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : **1.4 Commande publique – Autres types de contrat**
Convention avec le chantier d'insertion PASS'EMPLOI

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi, et tout particulièrement envers les personnes qui en sont durablement éloignés, la commune confie depuis plusieurs années des prestations à l'Association PASS'EMPLOI, notamment dans le cadre de travaux d'espaces verts, qui constituent des supports techniques aux prestations d'insertion.

S'agissant d'un marché d'insertion, non soumis aux règles habituelles de publicité et de mise en concurrence, M. le Maire propose de signer une convention avec l'Association PASS'EMPLOI ayant pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes habitants du pays malouin, durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Les prestations prévues par cette convention peuvent concerner des activités d'espaces verts, notamment la tonte, taille de haies, élagage, entretien des clôtures, ramassage de divers déchets sur la voie publique, débroussaillage, plantations, balayage, …

Il est convenu que pour la réalisation de ces prestations, PASS'EMPLOI veillera à répondre aux besoins de la collectivité, selon le calendrier qui aura été défini préalablement. La commune s'engage à solliciter le chantier sur un nombre minimum de 8 jours, répartis sur deux semaines d'intervention, pour des travaux d'entretien des espaces verts (avril et novembre).

Le montant des prestations s'élève à 540 € (cinq-cent-quarante euros) par journée de travail. Le montant des prestations s'entend pour une équipe de 6 à 10 personnes. Les paiements sont effectués sur présentation de facture.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec l'Association PASS'EMPLOI pour la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts ;

- **PRECISE** que la commune s'engage sur un nombre minimum de huit jours, au prix de 540€ par jour ;

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC